

PRÉVENTIONS DES INONDATIONS : L'AGGLOMÉRATION PRIVILÉGIÉ L'ACTION ET LA PRÉVENTION

Le contexte

Suite aux inondations du 5 décembre 2010 de la Divette sur les secteurs de La Glacerie et Cherbourg-Octeville, une étude de modélisation des cours d'eau a été menée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Manche (Conseil départemental aujourd'hui) à l'échelle du bassin versant. Cette étude a permis de déterminer un certain nombre d'actions pour réduire le risque d'inondation sur l'ensemble du parcours de la Divette.

L'agglomération du Cotentin est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. A ce titre, elle a apporté sa contribution pour la rédaction du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la région de Cherbourg approuvé le 31 décembre 2019. Les études menées dans le cadre du PPRN ont notamment permis d'améliorer l'état des connaissances et de réduire la vulnérabilité face au risque inondation.

Au préalable, l'agglomération avait lancé en novembre 2017, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Cette démarche est une des modalités de prise en compte des risques inondation par l'agglomération. Son objectif est de mobiliser les acteurs locaux, non seulement sur Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation de Cherbourg, mais aussi sur l'ensemble du bassin versant de la Divette.

De même, la SLGRI fait l'objet d'un travail collectif pour s'organiser face aux risques, coordonner et mieux articuler les politiques publiques pour prévenir efficacement les risques et assurer la sécurité des personnes et des biens.

« Depuis sa création et notamment depuis la prise de compétence GEMAPI, l'agglomération veille à la préventions des risques d'inondations, notamment en mobilisant ses équipes lors des grandes marées. Si aujourd'hui, les phénomènes de crues sur la Divette sont maîtrisés par les travaux déjà engagés, il nous faut avoir une vision à long terme en prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique, souligne le Président David MARGUERITTE. Nous avons aussi une mission de prévention et de pédagogie à mener et notamment auprès des plus jeunes pour les sensibiliser à la préservation des milieux naturels ».

Travaux réalisés

Pour rappel, à la suite des inondations de décembre 2010, plusieurs travaux avaient été menés :

Pour le secteur Avenue de Paris : un pont et des passerelles piétonnes situés avenue de Paris ont été éliminés définitivement afin de réduire efficacement le niveau d'eau en cas de crue de la Divette.

Secteur Northeim : Des travaux de sécurisation du secteur Northeim à Tourlaville ont été réalisés en 2013

Les travaux à venir et études en cours

- Un rehaussement des murets en rives droite et gauche au niveau de l'avenue de Paris et une reprise des murs de soutènement de voirie en rive droite sont prévus dans le but de réduire le risque de submersion marine et de débordement du cours d'eau.

L'étude technique est toujours en cours et les travaux sont prévus pour 2021. Pour cette phase de travaux, le budget prévisionnel total est de 1600 000€ HT.

- Un redimensionnement et un recalibrage du pont François 1^{er} est prévu afin de protéger la voie ferrée et le quartier de la cité Fougères des inondations par débordement du cours d'eau.

Les travaux de déconstruction et reconstruction du pont sont prévus pour 2022. Une (ou des) passerelle (s) sera (ont) mise(s) en place pour palier à l'absence du pont. Au préalable des travaux de dévoilements de réseaux (GRDF, ENEDIS, TELECOM, Fibre et signalisation) seront programmés. En effet, le pont François 1^{er} porte des réseaux structurants de Cherbourg-en-Cotentin.

Pour cette phase de travaux, le budget prévisionnel est de 780 000€ HT.

Ces ouvrages permettront une protection contre les débordements de la Divette pour des événements équivalents à la crue de 2010. Tous les nouveaux ouvrages construits auront une altimétrie équivalente à la cote de submersion marine extrême estimée à l'horizon 2100 intégrant le réchauffement climatique.

Les travaux permettront notamment de protéger :

- environ 115 logements ;
- l'école primaire Doisneau et la salle de spectacle du VOX ;
- une vingtaine de commerces (boulangerie, tabac, brocante, articles de sport), de services (huissier, assurance, contrôle technique, autoécole, immobilier, prothésiste dentaire, location de véhicule, transport) ;
- les voies SNCF et les équipements et transports de l'Avenue de Paris.

- L'agglomération a réalisé en 2018 une mise à jour du diagnostic pour le programme de travaux de restauration de cours d'eau sur les bassins versants Divette Trottebec. Le programme de travaux de restauration de ce cours d'eau s'élève à 1,5 M € HT. La date prévisionnelle de mise en œuvre est fixée en 2021.

Les autres actions

Au-delà des travaux réalisés et des travaux à venir, l'agglomération intervient également dans l'accompagnement des communes dont Cherbourg-en-Cotentin pour la rédaction, la mise à jour et l'animation des Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde.

Les équipes de la GEMAPI ont également une mission de surveillance, de prévision des crues et des inondations. Ainsi, l'agglomération a mis en place la surveillance permanente de l'ensemble de ses ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Elle reste en veille et donne l'alerte au Maire en cas de crue.

Elle dispense également une sensibilisation auprès des scolaires notamment sur l'importance de la vie d'un cours d'eau.

Etude de vulnérabilité des habitations en zone inondable

Enfin, l'agglomération du Cotentin va lancer une étude pour les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable (habitations, bâtiments publics, entreprises).

La définition de préconisations d'aménagements permettra de réduire leur vulnérabilité (adaptation des techniques constructives et du choix des matériaux, aménagement du bâtiment, adaptation des équipements, dispositifs de protection temporaire, mesures organisationnelles).

Le diagnostic sera financé par l'agglomération et sera basé sur le volontariat des propriétaires.